VENTE

Barème des honoraires de vente du 01/01/2025.

Mandat Simple Honoraires TTC**.	6%
Mandat Exclusif Honoraires TTC**.	5%

Barème d'honoraires ci-dessus non applicable aux biens ci-dessous et bénéficiant d'un tarif particulier :

Terrain	10%
Commerce	10% (TTC si prix soumis à TVA)

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000 €)
Honoraires à la charge du vendeur : les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien.
Honoraires à la charge de l'acquéreur : les honoraires sont calculés sur le prix perçu par le vendeur.

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.
**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable
est celui du titulaire du mandat initial.

Pour les estimations nous facturons 200€ TTC, offert si mandat exclusive signé dans l'agence.

PSIMM SARL au capital de 1500€ 918 847 781 RCS NICE
Siège social : 7 rue du viguier 06380 SOSPEL
Carte professionnelle délivrée par la CCI de Nice-côte d'Azur 21 bd Carabacel 06000 Nice, carte transaction n°CPI06052022000000174
Garant financier : GALIAN-SMABTP 89 rue de la Boetie 75008 PARIS
N°TVA intracommunautaire : FR 71918847781